



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Cognac

Affaire suivie par :

Jean-François VIGNAULT

Sous-préfecture de Cognac

Pôle collectivités – Aménagement du territoire

Tél. : 05 17 20 34 02

Courriel : jean-francois.vignault@charente.gouv.fr

Cognac, le 25 novembre 2025

Compte-rendu

Objet : Commission de suivi de site (CSS) – Site ORECO communes de MERPINS & CHATEAUBERNARD – 17 novembre 2025

Président de séance :

Mme. Nathalie CLARENC, sous-préfète de Cognac

Participants :

Collège « administration de l'État » :

- Mme. Nathalie CLARENC, sous-préfète de Cognac,
- M. Jordi THIEBAUT, représentant M. le directeur de la DREAL,
- M. Renaud WITTEBROODT, DDT 16-86, représentant M. le directeur départemental des territoires.

Collège « élus et collectivités territoriales ou d'établissement publics de coopération intercommunale concernés » :

- M. Hubert DEMENIER, maire de MERPINS.

Collège « exploitant ». ORECO :

- M. Matthieu BROINE, directeur industriel,
- Mme. Stéphanie RIBEREAU, responsable sécurité environnement,
- M. Florian FREUND, responsable développement industriel.

Collège « riverain ou association de protection de l'environnement » :

- Mme. Marie-Hélène BARATANGE, UFC Que Choisir,

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- M. Michel BABINAULT, Charente Nature,- M. Maxime BLANCHET, Charente Nature. |
|--|

Collège « salariés » :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Mme. Isabelle LEAUTE, représentante du comité social et économique,- M. Aurélien MARCADIER, représentant du comité social et économique. |
|---|

Absents :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- SIDPC de la préfecture de la Charente, |
| <ul style="list-style-type: none">- M. le Président de la communauté de l'agglomération de Grand-Cognac ou son représentant, |
| <ul style="list-style-type: none">- M. le Président du conseil régional de la région Nouvelle Aquitaine ou son représentant, |
| <ul style="list-style-type: none">- M. le Président du conseil départemental de la Charente ou son représentant, |
| <ul style="list-style-type: none">- M. le Maire de Châteaubernard, |

Autres participants :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- M. Jean-François VIGNAULT, sous-préfecture de COGNAC |
| <ul style="list-style-type: none">- M. le commandant Wilfrid MARIE, chef de la prévention, SDIS 16 |

La commission de suivi de site s'est réunie le lundi 17 novembre 2025 à 15h30 à la salle du conseil de la mairie de VAL-DE-COGNAC.

La séance est ouverte par Mme la sous-préfète, qui indique que la commission de suivi du site (CSS) de ORECO s'est réunie la dernière fois le 24 octobre 2024 et rappelle l'ordre du jour :

- rapport d'inspection de l'ud dreal-16
- bilan (2024) et perspective de l'entreprise

Points réglementaires (DREAL)

(cf : support de présentation sur le site de la préfecture : <https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/Merpins/COMMISSION-DE-SUIVI-DE-SITE-ORECO>)

Pour commencer, la Dreal fait un point sur la situation administrative et des dernières modifications qui ont eu lieu depuis la dernière CSS.

Les thématiques abordées lors de l'inspection du 17 septembre 2025 sont les suivantes :

- Un POI inopiné lors de la dernière inspection
- Contexte du POI : feu généralisé au niveau du chai C1 (commune Châteaubernard)
- Les enseignements de l'exercice

Globalement, la Dreal estime que l'exercice était maîtrisé mais avec quelques insuffisances de formation du personnel de gardiennage.

Présentation de l'entreprise ORECO

(cf : support de présentation sur le site de la préfecture : <https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/Merpins/COMMISSION-DE-SUIVI-DE-SITE-ORECO>)

Monsieur Matthieu BROINE, aborde les sujets suivants :

- Présentation de la société ORECO et des chiffres clés.

Il est à noter une baisse des mouvements d'eaux-de-vie (entrées et sorties cumulées sur l'ensemble du site) : 650 000 hectolitres contre 950 000 hectolitres en 2024. Cette diminution est liée à la conjoncture générale de la filière, marquée par une baisse des ventes et de la production, entraînant mécaniquement une réduction des volumes réceptionnés par ORECO.

- Modernisation Infrastructures Sécurité
- Réception CNPP

Un exercice est prévu afin de vérifier le pourcentage de mousse émise par les sprinklers. L'écoulement sera collecté dans une citerne dédiée à l'exercice avant d'être envoyé en traitement. La réception des équipements (motopompe et réserve alimentant les chais) doit être réalisée au moins une fois pour le site de Châteaubernard. La réception de la pompe et la réserve du site de Merpins a été effectué en 2014.

- PAC Merpins Châteaubernard

Les dossiers prévus au cours du dernier trimestre 2025 ne comprendront pas l'étude de danger (conformément à un échange avec Monsieur Pouliquen de la Dreal mais uniquement les flux thermiques impactant les nouvelles QFP. L'étude de danger complète sera réalisée en 2027.

- POI

Le POI inopiné conduit par la Dreal en septembre 2025 a de nouveau mis en évidence une insuffisance de formation du personnel de nuit, malgré le renforcement des formations en janvier 2025. Ce constat s'explique par la rotation fréquente des équipes, rendant difficile le maintien d'un effectif pleinement formé. En réponse, ORECO a désigné deux référents sécurité, récemment formés lors d'une journée dédiée comprenant des échanges, un nouveau support de formation et une visite des installations pour se mettre en situation. Ils sont désormais chargés à leur tour de retransmettre cette formation à l'ensemble des équipes. Un nouvel exercice POI sera programmé pour tester les connaissances et la réactivité de l'ensemble du personnel de sécurité.

Depuis le 1er janvier 2025, le nombre d'agents de sécurité a doublé, passant à deux personnes: l'une affectée au PC sécurité, l'autre disponible pour des interventions d'urgence.

- Indicateurs SGS
- Sinistre du 14/08

Un départ de feu est survenu sur une barrière périmétrique durant une période de fortes chaleurs. L'incident serait dû à un défaut électrique interne au transformateur de la colonne. À la suite des recommandations des services de secours, il est prévu de remplacer le carré d'herbe au pied des colonnes par du gravier sur une surface d'environ 1m².

- Projets

ORECO a présenté le sujet des directives européennes relatives au remplacement des émulseurs fluorés et a exprimé son intérêt pour l'étude d'un système d'extinction de type sous-eau. Avant d'engager ce projet, l'entreprise souhaite clarifier la position des services de l'État au regard de l'arrêté préfectoral actuellement en vigueur, lequel prévoit l'utilisation d'un système d'extinction automatique à mousse.

Sur le principe, il n'y a pas d'opposition, toutefois il est indiqué à ORECO qu'il pouvait présenter des études et arguments techniques en vue de démontrer l'efficacité du dispositif envisagé, sous réserve de l'appui des assureurs et des bureaux d'études compétents.

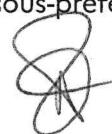
Les services de l'État s'interrogent sur cette évolution, le consensus technique admis jusqu'à présent considérant que les feux de nappe impliquant des liquides inflammables ne peuvent être maîtrisés qu'au moyen de produits spécifiques et non par de simples dispositifs à eau.

Dans l'hypothèse où ces éléments confirmeraient la pertinence de cette solution, une révision de l'arrêté préfectoral pourrait être envisagée, permettant à Oréco d'avancer dans son projet tout en respectant les exigences réglementaires en matière de sécurité incendie.

Aux termes des échanges, Madame la sous-préfète remercie les intervenants ainsi que les membres présents et lève la séance.

P/Le président

La sous-préfète



Nathalie CLARENCE



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) ORECO - MERPINS-CHATEAUBERNARD

Actions de l'inspection

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Unité bi-départementale de la Charente et de la Vienne

17/11/2025

Situation administrative

Modification depuis la dernière CSS (24/10/2024) :

- "porter-à-connaissance" déposé en août 2024 concernant :
 - la construction d'un bâtiment modulaire futaille,
 - une évolution des modalités de stockage des chais 22, 24 et 34 (type de stockage, QSP),
 - une évolution de la numérotation des chais localisés à Châteaubernard,
 - une augmentation générale des QSP du site de près de 8000 t,
 - ⇒ APC ayant fait l'objet d'un contradictoire auprès de l'exploitant le 7/10/2025 est proposé au préfet
 - ⇒ la demande d'augmentation de la QSP de 8000 t est cependant rejetée car elle n'est pas étayée et ne comporte pas l'ensemble des éléments d'appréciation
- à venir : demandes de modifications sur le futur chai C0 et évolution des QSP du site, réexamen de l'EDD ⇒ dossiers à déposer auprès de l'administration ;

Visite d'inspection

- Dernière inspection en date du 17/09/2025 : **POI Inopiné**
- L'exercice POI concernant un feu généralisé au niveau du chai C1
- Les enseignements de l'exercice :
 - une bonne réactivité des salariés ORECO : rondier, DOI, astreintes 2 et 3, équipes en salle, équipe terrain ;
 - un POI à jour et facilement applicable
 - une insuffisance de formation du personnel de gardiennage qui n'a pas été confrontée à des exercices de mise en situation et qui méconnaît les outils mis à disposition

Données publiques

Pour mémoire, les documents publics (rapports d'inspections, actes administratifs, etc.) sont disponibles sur :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007202617>



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI DE VOTRE ATTENTION

DREAL Nouvelle-Aquitaine
Unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne
ud-16-86.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr
05 49 43 86 00